

**Conseil Communautaire**  
**Séance du 22 Février 2024**

**Délibération N° 2024 02 012 : Service Eau – Adhésion à la médiation de l'eau**

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 Février à 18 heures quarante cinq,  
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé s'est réuni à la salle polyvalente Belleville | 72150 Le Grand Lucé, sous la Présidence de M. Hervé RONCIERE ; les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par la voie du courriel aux conseillers communautaires le 15/02/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé le même jour et au siège de chacune des Communes membres et publiés dans la presse et sur notre site internet.

En exercice	39	Présents	21	Pouvoirs	6	Votants	27
-------------	----	----------	----	----------	---	---------	----

**Etaient présents :**

M. Hervé RONCIERE, **Président**

Mme Claude ALLAIRE ; M. Diego BORDIER ; M. Francis BOUSSION ; Mme Sylvie CHARTIER ; M. Jean-Michel CHIQUET ; Mme Galène COHU ; M. Pascal DUPUIS ; M. Michel DUTHEIL ; M. Alain GUILLOIS ; M. Guy LECLERC ; M. Jérôme LEONARD ; Mme Myriam MARTINEAU ; M. Alain MORANÇAIS ; M. François OLIVIER ; M. Dominique PETER ; M. Gérard RICHARD ; M. Philippe TOURNADRE ; Mme Catherine TRAPPLER ; Mme Monique TROTIN ; Mme Agnès VERDIER.

**Absents/Excusés ayant donné procuration :**

Absents/excusés	Pouvoir à
Philippe WEHRLÉ	Michel DUTHEIL
Marie-France REYMOND	Guy LECLERC
Claire COULONNIER	Alain GUILLOIS
Michelle BOUSSARD	Claude ALLAIRE
Patrick RENARD	Hervé RONCIERE
Dominique LANGEVIN	François OLIVIER
Sabrina DUCHESNE	Excusée
Laure DUTERTRE	Excusée
Sabrina RAPPART	Excusée
Martine CRINIÈRE	Excusée
Pascal MARIE	Excusé
Fabienne PINÇON	Excusée
Joël TABAREAU	Excusé
Bruno BOULAY	Excusé
Sylvain BIDIER	Excusé
Alain CHEVALLIER	Excusé
Monique GAULTIER	Excusée
Vincent GRUAU	Excusé

Secrétaire de séance : Guy LECLERC

Y assistaient :

- Ophélie Rondet – Directrice Générale Adjointe
- Coline Bouffeteau - Responsable du pôle Solidarités, Culture, Tourisme, Sport
- Delphine Renaut : Responsable du pôle Aménagement de l'Espace
- Noéline Dubray : Cheffe de projet CRTE/Transition écologique

Date d'affichage, de publication ou de notification de la délibération : 29/02/2024

M. le Président expose :

La Médiation de l'eau, créée en octobre 2009, est un dispositif de médiation de la consommation qui permet de faciliter le règlement amiable des litiges de consommation se rapportant à l'exécution du service public de distribution d'eau et/ou d'assainissement des eaux usées, opposant un consommateur et son service d'eau ou d'assainissement situé en France Métropolitaine et Outre-Mer.

La convention a pour objet d'établir les engagements réciproques de la Médiation de l'eau et de la Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé afin de permettre aux usagers du service d'eau de recourir aux services de la Médiation de l'eau et de préciser les conditions dans lesquelles les prestations sont rendues par la Médiation de l'eau.

Le Médiateur de l'eau satisfait aux exigences règlementaires et remplit les conditions prévues à l'article L.613-1 du code de la consommation et figure sur la liste des Médiateurs notifiée à la Commission Européenne par la Commission d'Evaluation et de Contrôle de la Médiation de la Consommation (CECMC).

Ainsi, le Médiateur de l'eau garantit au consommateur le respect de certains critères de qualité tels que : diligence, compétence, indépendance, impartialité, transparence, efficacité et équité.

En passant cette convention avec la Médiation de l'eau, la Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé, responsable et gestionnaire du service public de l'eau, garantit à tout consommateur relevant du service, le recours à un dispositif de règlement amiable des litiges prévu par le code de la consommation.

La convention est conclue pour une durée indéterminée.

Pour l'année 2024 :

- ✓ Le nombre d'abonnés est de 13 748 au 1<sup>er</sup> janvier,
- ✓ Le montant de l'abonnement sera de 231,98 € euros,
- ✓ Le barème des prestations rendues applicables est annexé au présent dossier.

Sur proposition de M. le Président,

***Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,***

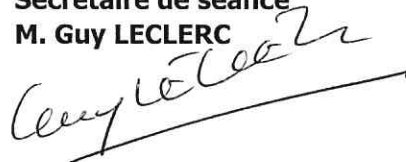
1.- **Autorise** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat et de prestation de services avec la Médiation de l'eau annexée à la présente délibération, ainsi que toutes les pièces consécutives à son exécution.

**Adopté à l'unanimité.**

**Le Président  
M. Hervé RONCIERE**

The image shows a blue ink signature of M. Hervé Roncière written over a circular official seal. The seal contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' at the top and 'LOIR-LUCÉ-BERCÉ' at the bottom, with a central emblem.

**Secrétaire de séance  
M. Guy LECLERC**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Guy Leclerc', written over a horizontal line.